



Info\_137\_ED\_2011-12  
2 avril 2012

## **CroissancePlus propose de créer un programme de « volontariat pour la recherche en entreprise » pour les doctorants universitaires**

*Dépêche AEF 164159 du 20-03-2012*

CroissancePlus, l'association des entrepreneurs de croissance, propose de créer un programme de « volontariat pour la recherche en entreprise », sur le même format que les VIE. C'est ce qui est proposé dans le manifeste intitulé « 30 propositions pour transformer la France », publié lundi 19 mars 2012 par l'association. « Les doctorants universitaires sont aujourd'hui une ressource insuffisamment exploitée par les entreprises qui ont des besoins importants en matière de R&D », constate CroissancePlus. « Ce programme permettrait aux PME de proposer des postes de 6 à 24 mois à des doctorants n'ayant qu'une très faible connaissance de l'entreprise. À l'issue de cette période, l'entreprise pourra embaucher le doctorant, le VRE (volontariat pour la recherche en entreprise) faisant alors office de période d'essai »

Une autre proposition de CroissancePlus enjoint de « passer du crédit impôt recherche au crédit impôt innovation ». « Le CIR (crédit impôt recherche) est un succès unanime. Il permet de démultiplier les ressources financières à destination de la recherche et du développement. Il est essentiel de le pérenniser mais aussi d'en optimiser le fonctionnement », indique l'association. Pour ce faire, le manifeste propose « trois évolutions majeures, à coût zéro pour l'État ». Premièrement, il s'agit de « limiter l'effet d'aubaine pour les grands groupes qui bénéficient plus du dispositif que les PME et les ETI (entreprises de taille intermédiaire) ». Ainsi, « CroissancePlus propose que le plafond s'entende en montant consolidé de toutes les filiales ». Ensuite, il est proposé « d'inclure dans l'assiette du CIR les dépenses liées au développement et au test des services associés à des produits innovants, les dépenses liées au marketing de lancement et à la commercialisation ». Enfin, CroissancePlus rappelle que « la mise en place d'un rescrit fiscal permettrait de contourner la hantise du contrôle fiscal et de libérer les entrepreneurs de toute incertitude juridique ».

### **Créer un statut « d'auto-investisseur »**

Les entrepreneurs de CroissancePlus estiment que « les business angels jouent un rôle prépondérant dans la chaîne de financement des nouveaux projets et des aventures entrepreneuriales ». Néanmoins, « la France souffre d'un déficit chronique de business angels et plusieurs centaines de projets chaque année ne voient jamais le jour faute de financeurs », ajoute l'association. « On ne compte plus les exemples de champions de la croissance et de 'success stories' planétaires qui ont rencontré beaucoup de difficultés à réunir les premiers capitaux pour démarrer leur aventure. »

Ainsi, CroissancePlus « propose de créer un statut d'auto-investisseur, dans le même esprit que celui d'auto-entrepreneur ». « Un statut juridique, assorti d'un statut fiscal avantageux à la sortie (exonération totale de l'imposition sur les plus-values étant donné le caractère très risqué de l'investissement, déduction fiscale en cas de pertes), permettrait à des milliers de citoyens de diriger une partie de leur épargne vers le financement de jeunes pousses », avance l'association.

Pour Hugues Souparis, co-président de la commission recherche et innovation de CroissancePlus, « la France doit imiter les modèles d'amorçage les plus efficaces et notamment s'inspirer du modèle américain ». Il cite à ce titre le « Small business innovation research » américain, qui sera doté de 3,5 milliards de dollars en 2020 ». À l'échelle de la France, « l'équivalent serait un fonds de 400 millions d'euros. Un cofinancement privé-public permettrait de démultiplier son potentiel et d'engager un mouvement national d'envergure à destination des start-up de technologies de demain », fait-il observer.

## **Faire évoluer le statut de JEI en « Entreprise de croissance et d'avenir »**

Une autre proposition du manifeste préconise de « faire évoluer le statut de la JEI (jeune entreprise innovante) vers un statut d'ECA (entreprise de croissance et d'avenir) ». « Certaines entreprises ont un potentiel de croissance important. Les origines en sont multiples : innovation dans le produit, le service ou le business model, brevets déposés et prometteurs, dépenses R&D importantes, volonté des dirigeants de placer la croissance au coeur de leur stratégie, etc. », détaille l'association.

En outre, CroissancePlus propose de « créer un guichet unique de l'ECA. Ce bureau d'orientation permettrait de concentrer toutes les informations relatives aux dispositifs existants dans le domaine du financement, d'aides à l'export, d'exceptions fiscales et autres dérogations qui bénéficieraient aux entreprises de croissance et d'avenir. »

Enfin, sur le même modèle que le CIR, CroissancePlus suggère de mettre en place un crédit impôt export, qui permettrait d'inciter les entreprises à franchir le cap de l'international. « Il serait réservé aux entreprises ayant un résultat d'exploitation inférieur à dix millions d'euros. Une entreprise qui exporte est une entreprise qui grandit et dont les recettes fiscales à la hausse suffisent à rendre les dispositifs d'aide rentables pour l'État », assure le manifeste.